



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.5/49/24  
3 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session  
CINQUIÈME COMMISSION  
Point 107 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

### Prévisions révisées concernant les services de conférence à Vienne

#### Rapport du Secrétaire général

##### I. INTRODUCTION

1. Avant que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ne devienne une institution spécialisée, l'Assemblée générale, dans sa résolution 39/68 A du 13 décembre 1984, avait prié le Secrétaire général d'envisager d'organiser le personnel des services de conférence du Centre international de Vienne en un service de conférence unique. Des consultations avaient été engagées avec l'ONUDI et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mais elles n'avaient pas permis de parvenir à un accord sur la création d'un service unifié. Dans son rapport A/C.5/40/48, le Secrétaire général réaffirmait qu'à son avis, la création d'un service de conférence unique, relevant de l'Organisation des Nations Unies, serait la solution la plus économique et la plus efficace pour les États Membres. En attendant les conclusions de l'étude détaillée devant être entreprise conjointement par l'AIEA, l'ONUDI et l'ONU, il proposait de mettre en place des services mixtes – un service de traduction et de documentation géré par l'ONUDI et un service des séances et de l'interprétation géré par l'ONU. Dans le cadre des dispositions qui régissaient alors les services communs, l'AIEA devait continuer à fournir des services de bibliothèque et des services d'impression et de reproduction des documents. Ces dispositions ont été approuvées, étant entendu que les dépenses seraient réparties au prorata du volume des services effectivement utilisés par chaque organisation.

2. En 1986, l'ONU, l'ONUDI et l'AIEA ont créé le Comité consultatif mixte pour les services de conférence au Centre international de Vienne, qu'elles ont chargé d'entreprendre l'étude détaillée demandée par l'Assemblée générale. Le Comité n'a pu parvenir à un accord sur un service unique mais a jugé préférable de maintenir les services communs, conformément aux arrangements en vigueur, plutôt que de créer des services distincts. Le Secrétaire général a donc proposé de maintenir les arrangements concernant les services communs

94-43141 (F) 101194 121194 141194



/...

(A/C.5/42/22), tout en précisant qu'il continuait de pencher pour un service unique et qu'il garderait la question à l'étude. Par la suite, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 1990-1991<sup>1</sup>, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur les services de conférence à Vienne. Dans le document A/C.5/44/24, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention d'engager des consultations avec l'ONUDI et les autres parties intéressées sur la création de services de conférence unifiés à Vienne, et qu'il tiendrait compte de leurs résultats dans le projet de budget-programme pour l'exercice 1992-1993. Dans sa résolution 44/201 A du 21 décembre 1989, l'Assemblée générale a souscrit à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle un service de conférence unique au Centre international de Vienne serait la solution idéale du point de vue de la rentabilité et un service unifié géré par l'ONU serait mieux en mesure d'assurer l'utilisation la plus rentable et la plus efficace des ressources limitées dont on disposait. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de mener rapidement à bien les consultations sur cette question avec l'ONUDI et les autres parties intéressées.

3. Dans un rapport ultérieur (A/C.5/45/30), le Secrétaire général a indiqué que l'accord n'avait pu se faire sur la création d'un service unifié, mais qu'il se proposait de poursuivre les consultations et d'élaborer des propositions détaillées. Dans sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions du CCQAB<sup>2</sup>, qui avait approuvé l'approche retenue par le Secrétaire général et invité celui-ci à lui présenter des propositions détaillées sur la mise en place d'un service séparé pour l'ONU, dans l'hypothèse où le Comité consultatif mixte ne pourrait parvenir à un accord sur la création d'un service unifié. Cette hypothèse s'étant vérifiée, le Secrétaire général a soumis des prévisions révisées (A/C.5/46/30) contenant des propositions pour la création par l'ONU d'un service distinct en 1993. Dans son rapport, le Secrétaire général n'excluait pas la possibilité de parvenir ultérieurement à un accord avec l'ONUDI sur la création d'un service unifié et proposait diverses options à plus long terme. L'AIEA avait déjà passé un accord avec l'ONU pour que celle-ci lui fournisse des services d'interprétation à partir de 1992. Sur la recommandation du CCQAB<sup>3</sup>, il a été décidé d'attendre pour se prononcer sur la création d'un service de conférence distinct à l'ONU.

4. Les consultations avec l'ONUDI se sont poursuivies au cours de l'exercice 1992-1993. En attendant qu'un accord intervienne sur la création d'un service unifié, on a établi le projet de budget-programme pour l'exercice 1994-1995 en supposant que les arrangements concernant les services communs resteraient en vigueur tout au long de l'exercice et qu'à la fin de 1995, l'ONU commencerait à mettre en place un service distinct qui devrait être pleinement opérationnel à partir du 1er janvier 1996. Il était également indiqué dans ce projet de budget-programme qu'un accord pourrait être obtenu en 1994 et que des propositions révisées pourraient être présentées à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

5. Par la suite, dans sa résolution 48/222 A du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a instamment prié le Secrétaire général de conclure aussitôt que possible les négociations avec l'ONUDI sur la mise en place de services de conférence unifiés à Vienne et de lui faire rapport sur la question à sa quarante-neuvième session au plus tard. Elle a formulé une demande analogue

/...

dans sa résolution 48/218 C, également du 23 décembre 1993, où elle a souligné la nécessité de mettre en place dès que possible des services de conférence unifiés à Vienne et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question, au plus tard à sa quarante-neuvième session. Les discussions engagées entre le Secrétariat de l'ONU et celui de l'ONUDI ont progressé et à sa cinquième session, en décembre 1993, la Conférence générale de l'ONUDI a adopté la décision GC.5/Dec.19 dans laquelle elle a prié instamment le Directeur général :

"de mettre au point au plus tôt avec l'Office des Nations Unies à Vienne les dispositions voulues pour le transfert de la responsabilité administrative des services de conférence de l'ONUDI à l'ONUV à compter du 1er janvier 1995<sup>4</sup>."

Les propositions formulées ci-après se fondent sur les discussions qu'ont menées les deux organisations.

## II. SERVICES DE CONFÉRENCE À VIENNE

6. Les propositions figurant dans le présent rapport répondent à ces directives. Leurs incidences sur le budget-programme de l'exercice 1994-1995 sont récapitulées au tableau 1 :

Tableau 1

Prévisions de dépenses révisées concernant les services de conférence unifiés à Vienne

(En dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 1994-1995	Modifications proposées	Prévisions révisées
Chapitre 25 E	34 712 700	6 960 200	41 672 900
Chapitre 25 I <sup>a</sup>	—	577 300	577 300
Montant total des crédits nécessaires	34 712 700	7 537 400	42 250 200
<u>À déduire</u> : recettes prévues <sup>a</sup>	(2 503 100)	(7 213 400)	(9 716 500)
Montant total net des crédits nécessaires	32 209 600	324 100	32 533 700

<sup>a</sup> Montants concernant les services de conférence.

7. En vertu des arrangements en vigueur, l'ONU est chargée de fournir les services de planification des séances et d'interprétation prévus au sous-programme 2 (Service des séances, d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance) du programme 39 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (Services de conférence et bibliothèque) et du chapitre 25 E.C du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 (Services de conférence et bibliothèque, Vienne). Conformément aux arrangements relatifs aux services communs, l'AIEA fournit les services de bibliothèque correspondant au sous-programme 5 (Services d'information des bibliothèques) du programme 39 du plan à moyen terme et du chapitre 25 E.C du budget-programme. L'AIEA fournit également certains services d'impression et de reproduction entrant dans le

/...

cadre du sous-programme 4 (Services de publication) du plan à moyen terme et du budget-programme. La Division linguistique et de la documentation de l'ONUDI assure les services relevant des sous-programmes 1 (Édition et documents officiels), 3 (Services de traduction) et 4 (Services de publication) du plan à moyen terme et du budget-programme. On trouvera à l'annexe I des indicateurs du volume de travail correspondant à ces différents services.

8. Dans le présent rapport, il est proposé de transférer à l'ONU la responsabilité des services actuellement assurés par la Division linguistique et de la documentation de l'ONUDI. L'ONU resterait par ailleurs responsable des services des séances et d'interprétation et l'AIEA des services de bibliothèque et des services d'impression et de reproduction. La nouvelle structure qui serait mise en place à l'ONU est illustrée par le tableau et l'organigramme figurant respectivement aux annexes II et III.

9. Si l'ONU devient responsable d'un service de conférence unifié à Vienne, il faudra renforcer les services administratifs de l'ONUV, car leur charge de travail augmentera sensiblement. En vertu des arrangements régissant le partage des coûts, l'accroissement des effectifs de l'ONU au Centre international de Vienne entraînera un relèvement de la quote-part de l'ONU dans le coût des différents services communs. On notera que les crédits ouverts au chapitre 25 E.C pour les services de conférence à Vienne tiennent compte du remboursement à l'ONUDI d'une partie des frais d'administration des services mixtes (services linguistiques et documentation). Comme il est indiqué plus bas, à la section IV, un montant de 146 400 dollars serait réaffecté au chapitre 25 I pour compenser en partie l'augmentation prévue au titre du renforcement des services administratifs nécessités par l'expansion des services de conférence de l'ONU.

### III. PRÉVISIONS RÉVISÉES CONCERNANT LE CHAPITRE 25 E - SERVICES DE CONFÉRENCE ET BIBLIOTHÈQUE, VIENNE

10. Les ressources qui seront nécessaires en 1995 pour traduire et traiter les documents des deux organisations dans le cadre d'un service de conférence unifié ont été estimées sur la base du volume de travail effectif de 1993. Elles sont ventilées par objet de dépense et programme dans les tableaux suivants.

11. Le tableau 2 ci-après permet de comparer l'effectif total proposé avec l'effectif actuellement approuvé à l'ONU et à l'ONUDI pour les services de conférence à Vienne.

Tableau 2

Effectif total des services de conférence à Vienne en 1994-1995

	Effectif approuvé ONU	Effectif approuvé ONUDI	Total	Modifications proposées	Effectif total proposé à partir de 1995 ONU
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
D-1	—	1	1	1	2
P-5	2	7	9	(1)	8
P-4	21	17	38	1	39
P-3	21	20	41	1	42
P-2/1	1	4	5	(1)	4
<b>Total partiel</b>	<b>45</b>	<b>49</b>	<b>94</b>	<b>1</b>	<b>95</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1re classe	1	5	6	—	6
Autres classes	22	74	96	39	135
<b>Total partiel</b>	<b>23</b>	<b>79</b>	<b>102</b>	<b>39</b>	<b>141</b>
<b>Total général</b>	<b>68</b>	<b>128</b>	<b>196</b>	<b>40</b>	<b>236</b>

L'effectif actuel des services mixtes serait modifié comme suit : 1 poste P-3 et 39 postes d'agent des services généraux seraient créés pour tenir compte des besoins réels en personnel permanent, en réaffectant des crédits servant jusque-là à recruter du personnel temporaire pour les réunions, et 1 poste D-1 et 1 poste P-4 seraient également créés, pour renforcer l'encadrement du Service de l'interprétation et des séances, qui, en compensation, perdrait 1 poste P-5 et 1 poste P-2/1. Le Secrétaire général réévaluerait régulièrement le rapport entre effectifs permanents et effectifs temporaires et, le cas échéant, proposerait les modifications nécessaires dans le prochain projet de budget-programme.

12. En ce qui concerne le besoin global de financement des services de conférence à Vienne, on a indiqué dans le tableau 3 le montant total des crédits actuellement approuvés à ce titre dans le budget de l'ONU et celui de l'ONUDI. Les propositions formulées ci-après entraîneraient pour l'ONU une augmentation d'un montant brut de 6 960 200 dollars, qui serait compensée par un accroissement, estimé à 7 213 400 dollars, des recettes provenant de l'ONUDI.

/...

Tableau 3

Montant révisé des ressources nécessaires pour les services  
 de conférence à Vienne en 1994-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Modifications proposées	Prévisions révisées
Postes permanents	10 805,5	10 719,9	21 525,4
Personnel temporaire pour les réunions	8 558,9	1 759,9	10 318,8
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	—	47,4	47,4
Heures supplémentaires	26,9	194,5	221,4
Frais de voyage du personnel	9,1	9,1	18,2
Services contractuels	1,7	570,9	572,6
Mobilier et matériel	245,5	—	245,5
Ouvrages de bibliothèque	416,2	—	416,2
Participation au financement des services linguistiques mixtes	12 537,2	(6 466,0)	6 071,2
Participation au financement des services de bibliothèque	706,0	124,5	830,5
Participation au financement des services d'impression mixtes	1 400,5	—	1 400,5
Participation au financement des services informatiques mixtes	5,2	—	5,2
ONU : montant brut des ressources nécessaires	34 712,7	6 960,2	41 672,9
À déduire : Recettes provenant de l'ONUDI et de l'AIEA	(2 503,1)	(7 213,4)	(9 716,5)
Coût net pour l'ONU	32 209,6	(253,2)	31 956,4
Coût net pour l'ONUDI*	22 853,9	(1 859,5)	20 994,4
<b>Total</b>	<b>55 063,5</b>	<b>(2 112,7)</b>	<b>52 950,8</b>

\* Chiffres communiqués par l'ONUDI. Les crédits ouverts dans le budget de l'ONUDI comprennent un montant en dollars des États-Unis et un autre montant en schillings autrichiens, celui-ci étant converti au taux de change de 12,9 schillings pour 1 dollar. Les crédits ouverts pour financer les services de conférence en 1994-1995 s'élèvent à 2 775 800 dollars et 234 913 800 schillings. Pour permettre la comparaison, les dépenses de l'ONUDI en schillings ont été converties en dollars au taux retenu pour établir les prévisions budgétaires de l'ONU, soit 11,70 schillings pour 1 dollar.

Sous-programme 1. Édition et documents officiels

13. Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme ne seraient pas modifiées mais elles relèveraient désormais de l'ONU. Comme il ressort de l'organigramme présenté à l'annexe III, ces services seraient assurés par deux sections du Service de traduction et d'édition : la Section de l'édition et de la composition et la Section du contrôle des documents.

/...

Tableau 4

Montant révisé des ressources nécessaires pour les services  
 d'édition et de documents officiels en 1994-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Modifications proposées	Prévisions révisées
Postes permanents	94,8	4 645,5	4 740,3
Heures supplémentaires	—	180,1	180,1
Personnel temporaire pour les réunions	299,4	(152,2)	147,2
Participation au financement des services linguistiques mixtes	1 530,4	(789,2)	741,2
<b>Total</b>	<b>1 924,6</b>	<b>3 884,2</b>	<b>5 808,8</b>
Montant estimatif des recettes <sup>a</sup>	—	1 860,6	1 860,6
<b>Total net</b>	<b>1 924,6</b>	<b>2 023,6</b>	<b>3 948,2</b>

<sup>a</sup> Y compris 1 063 000 dollars représentant le coût des services de traitement de texte inscrit au budget au titre de ce sous-programme (postes permanents et heures supplémentaires).

Tableau 5

Estimation révisée des postes nécessaires pour les services d'édition  
 et de documents officiels en 1994-1995

	Effectif approuvé ONU	Effectif approuvé ONUDI	Total	Modifications proposées	Effectif total proposé à partir de 1995
<b>Administrateurs</b>					
P-5	—	1	1	—	1
P-4	—	2	2	—	2
P-3	—	5	5	—	5
P-2/1	—	1	1	—	1
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>9</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1re classe	—	1	1	—	1
Autres classes	1	44	45	33	78
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>79</b>
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>33<sup>a</sup></b>	<b>88</b>

<sup>a</sup> Y compris 10 postes de sténographe provenant du sous-programme 3 et 23 postes résultant de la réaffectation de crédits prévus pour recruter du personnel temporaire pour les réunions.

/...

Ressources nécessaires (aux taux initiaux de 1994-1995)

Dépenses de personnel

14. Le crédit de 4 740 300 dollars proposé pour financer les postes permanents et les dépenses communes de personnel, qui représente un accroissement de 4 645 500 dollars, tient compte du maintien du poste d'agent des services généraux actuellement inscrit au budget de l'ONU et mis à la disposition du Groupe du contrôle des documents de l'ONUDI. En outre, il est prévu de créer 54 postes correspondant à ceux actuellement approuvés dans le budget de l'ONUDI : 16 postes pour les services d'édition [1 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1 et 8 postes d'agent des services généraux (autres classes)], 6 postes pour le contrôle des documents (1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux de 1re classe et 4 postes d'agent des services généraux d'autres classes), 29 postes d'agent des services généraux (autres classes) pour le traitement de texte et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) pour le Groupe de la correspondance. Par ailleurs, 10 postes d'agent des services généraux (autres classes) prévus pour des opérateurs de traitement de textes seraient transférés du sous-programme considéré au sous-programme 3 (Services de traduction), ce qui serait plus conforme au plan à moyen terme. Enfin, il est proposé de créer 23 postes d'agent des services généraux (autres classes) en réaffectant des crédits servant jusque-là à recruter du personnel temporaire pour les réunions, comme suit : 2 pour les services d'édition, 3 pour le contrôle des documents, 17 pour le traitement de texte et 1 pour le Groupe de la correspondance.

15. Un crédit additionnel de 180 100 dollars est prévu pour financer les heures supplémentaires en 1995. Les crédits qui seraient nécessaires en 1995 pour recruter du personnel temporaire pour les réunions sont prévus au titre du sous-programme 3.

Dépenses diverses

16. La diminution de 789 200 dollars au titre de la participation au financement des services mixtes représente le montant qu'il aurait fallu verser à l'ONUDI en 1995 en vertu des arrangements régissant actuellement ces services.

Sous-programme 2. Services des séances, d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance

17. Il n'y aurait pas de modification des activités prévues pour ce sous-programme. Le service commun d'interprétation, qui a été mis en place le 1er janvier 1992, continuerait de fournir des services d'interprétation à l'ONUDI et l'AIEA, ainsi qu'aux entités des Nations Unies sises à Vienne. L'ONU continuerait également d'assurer la planification de ses séances et de celles de l'ONUDI. Les Groupes de la reproduction et de la distribution, qui sont l'un et l'autre étroitement liés à la fonction de planification des séances, relèveraient administrativement du Chef de la Section de la planification des séances. Les ressources prévues à ce titre sont toutefois incluses dans le sous-programme 4 ci-dessous. En outre, on propose que le Groupe de la correspondance, qui relève actuellement du Chef du Service de traduction, relève dorénavant du Chef de la Section de la planification des séances, étant donné que l'établissement du calendrier des séances nécessite une correspondance officielle avec les missions et les représentants des gouvernements. Les

/...

ressources correspondantes sont toutefois inscrites au sous-programme 1 ci-dessus, conformément à la structure adoptée dans le plan à moyen terme.

Tableau 6

Montant révisé des ressources nécessaires pour les services des séances, d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance en 1994-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Modifications proposées	Prévisions révisées
Postes permanents	5 591,5	(21,3)	5 570,2
Personnel temporaire pour les réunions	2 176,4	—	2 176,4
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	—	15,8	15,8
Heures supplémentaires	26,9	—	26,9
Frais de voyage du personnel	9,1	—	9,1
Services informatiques	1,7	—	1,7
Remplacement du matériel de bureautique	9,6	—	9,6
Participation au financement des services d'impression mixtes	40,3	—	40,3
<b>Total</b>	<b>7 855,5</b>	<b>(5,5)</b>	<b>7 850,0</b>
Montant estimatif des recettes provenant de l'ONUDI et de l'AIEA	2 503,1	(74,0)	2 429,1
<b>Total net</b>	<b>5 352,4</b>	<b>68,5</b>	<b>5 420,9</b>

Tableau 7

Estimation révisée des effectifs nécessaires pour les services des séances, d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance en 1994-1995

	Effectif approuvé ONU	Effectif approuvé ONUDI	Total	Modifications proposées	Effectif total proposé à partir de 1995
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
D-1	—	—	—	1	1
P-5	2	—	2	(1)	1
P-4	13	—	13	1	14
P-3	9	—	9	—	9
P-2/1	1	—	1	(1)	—
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>—</b>	<b>25</b>	<b>—</b>	<b>25</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1re classe	1	—	1	—	1
Autres classes	6	—	6	1	7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Total général</b>	<b>32</b>	<b>—</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>33</b>

/...

Ressources nécessaires (aux taux initiaux de 1994-1995)Dépenses de personnel

18. Afin de renforcer la gestion des services unifiés, on propose de créer un poste D-1 pour le Chef des services d'interprétation et des séances. Conformément à l'organigramme proposé à l'annexe II, ce fonctionnaire serait également chargé de superviser les Groupes de la reproduction, de la distribution et de la correspondance. On propose également que l'un des postes d'agent des services généraux actuellement inscrit au sous-programme 3 soit transféré pour fournir un appui au Chef des services d'interprétation et des séances. Compte tenu de ce renforcement, on a estimé possible de remplacer un poste P-5 et un poste P-2 inscrits à ce sous-programme par un nouveau poste P-4. Ces propositions se traduiraient par une réduction nette de 21 300 dollars au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel, cette réduction étant partiellement compensée par des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 15 800 dollars pour le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires).

Sous-programme 3. Services de traduction

19. Il n'y aurait pas de modification des activités prévues pour ce sous-programme. Toutefois, elles relèveraient non plus de l'ONUDI, mais du Service de traduction et d'édition de l'ONU. Des crédits sont prévus au titre de ce sous-programme pour les six sections linguistiques et le Groupe des références et de la terminologie. Des crédits sont également prévus pour le Groupe de la traduction contractuelle, qui relèverait du Chef de la Section du contrôle des documents.

Tableau 8

Montant révisé des ressources nécessaires pour les services de traduction en 1994-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Modifications proposées	Prévisions révisées
Postes permanents	5 119,2	3 819,4	8 938,6
Personnel temporaire pour les réunions	5 731,5	1 938,7	7 670,2
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	—	31,6	31,6
Heures supplémentaires	—	6,3	6,3
Frais de voyage du personnel	—	9,1	9,1
Services contractuels	—	570,9	570,9
Achat de matériel de bureautique	235,9	—	235,9 <sup>a</sup>
Participation au financement des services linguistiques mixtes	8 638,7	(4 455,4) <sup>b</sup>	4 183,3
<b>Total</b>	<b>19 725,3</b>	<b>1 920,6</b>	<b>21 645,9</b>
À déduire : recettes	—	4 307,9	4 307,9
<b>Total net</b>	<b>19 725,3</b>	<b>(2 387,3)</b>	<b>17 338,0</b>

<sup>a</sup> L'ONUDI a par ailleurs décidé de contribuer à hauteur de 200 000 dollars au remplacement, en 1995, du matériel Wang de traitement de texte, désormais obsolète.

<sup>b</sup> Dont un montant de 146 400 dollars au titre de l'appui administratif, à réaffecter au chapitre 25 i.

/...

Tableau 9

Estimation révisée des effectifs nécessaires pour les services de traduction en 1994-1995

	Effectif approuvé ONU	Effectif approuvé ONUDI	Total	Modifications proposées	Effectif total proposé à partir de 1995
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
D-1	—	1	1	—	1
P-5	—	6	6	—	6
P-4	8	15	23	—	23
P-3	12	13	25	1	26
P-2/1	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>56</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1re classe	—	—	—	—	—
Autres classes	15	9	24	(7)	17
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>(7)<sup>a</sup></b>	<b>17</b>
<b>Total général</b>	<b>35</b>	<b>44</b>	<b>79</b>	<b>(6)</b>	<b>73</b>

<sup>a</sup> Transfert d'un poste au Bureau du Chef des services d'interprétation et des séances et de 10 postes au sous-programme 1, et création de 4 postes par réaffectation de crédits servant jusque-là à recruter du personnel temporaire pour les réunions.

Ressources nécessaires (aux taux initiaux de 1994-1995)

Dépenses de personnel

20. Le montant estimatif de 8 938 600 dollars prévu pour les traitements et dépenses communes de personnel (soit une augmentation de 3 819 400 dollars) tient compte de la réaffectation de 44 postes qui figurent actuellement sur le tableau d'effectifs de l'ONUDI, ainsi que pour un poste d'administrateur (P-3) et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) qu'on propose de créer, en réaffectant des crédits servant jusque-là à recruter du personnel temporaire pour les réunions, afin de renforcer le Groupe des références et de la terminologie, et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) destinés au Groupe de la traduction contractuelle. Ces augmentations sont en partie compensées par le transfert proposé de 11 postes d'agent des services généraux (autres classes), aux sous-programmes 1 et 2 comme indiqué ci-dessus.

21. Les autres augmentations proposées comme suite au transfert de ce service portent sur les objets de dépense suivants : personnel temporaire pour les réunions (1 938 700 dollars), personnel temporaire - remplaçants et surnuméraires (31 600 dollars), heures supplémentaires (6 300 dollars).

/...

Frais de voyage du personnel

22. Un montant de 9 100 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires de rang supérieur qui participent aux réunions de coordination.

Services contractuels

23. Un montant de 570 900 dollars est prévu pour la traduction contractuelle afin d'accroître la capacité de traduction du service unifié.

Dépenses diverses

24. Une réduction de 4 455 400 dollars est prévue au titre de la participation au financement d'activités communes, réduction correspondant aux remboursements qui auraient été faits à l'ONUDI si les arrangements relatifs aux services mixtes avaient été maintenus.

Sous-programme 4. Services de publications

25. Il n'y aurait pas de modifications des activités prévues pour ce sous-programme. Toutefois, elles relèveraient non plus de l'ONUDI, mais de l'ONU; le Groupe de la reproduction et le Groupe de la distribution des documents, qui ont un rapport direct avec l'appui des séances, seraient rattachés aux services d'interprétation et des séances. Les services de préparation de copie, de correction d'épreuves, de composition, de mise en page et les autres services d'impression connexes seraient rattachés à la Section d'édition et de composition. Certains services communs d'impression et de reproduction continueront d'être fournis par l'AIEA.

Tableau 10

Montant révisé des ressources nécessaires pour les services de publication en 1994-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Modifications proposées	Prévisions révisées
Postes permanents	—	2 276,3	2 276,3
Personnel temporaire pour les réunions	351,6	(26,6)	325,0
Heures supplémentaires	—	8,1	8,1
Participation au financement des services mixtes	2 368,1	(1 221,4)	1 146,7
Total	2 719,7	1 036,4	3 756,1
À déduire : recettes	—	1 118,9	1 118,9
Total net	2 719,7	(82,5)	2 637,2

/...

Tableau 11

Estimation révisée des effectifs nécessaires pour les services de publication en 1994-1995

	Effectif approuvé ONU	Effectif approuvé ONUDI	Total	Modifications proposées	Effectif total proposé à partir de 1995
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
P-3	—	2	2	—	2
P-2/1	—	3	3	—	3
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>5</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1 <sup>re</sup> classe	—	4	4	—	4
Autres classes	—	21	21	12	33
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>37</b>
<b>Total général</b>	<b>—</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>12<sup>a</sup></b>	<b>42</b>

<sup>a</sup> Postes qui seraient financés par réaffectation de crédits servant jusque-là à recruter du personnel temporaire pour les réunions.

Ressources nécessaires (aux taux initiaux de 1994-1995)

Dépenses de personnel

26. On propose de créer 30 postes actuellement inscrits au budget de l'ONUDI. En outre, on propose de créer 12 postes d'agent des services généraux (autres classes) en réaffectant des crédits servant jusque-là à recruter du personnel temporaire pour les réunions.

27. Les ressources nécessaires au titre du personnel temporaire pour les réunions sont chiffrées à 325 000 dollars. On estime qu'un montant de 8 100 dollars sera nécessaire pour les heures supplémentaires.

Dépenses diverses

28. On prévoit une réduction de 1 221 400 dollars au titre de la participation au financement d'activités communes, ce montant correspondant aux sommes qui auraient été remboursées à l'ONUDI dans le cadre des arrangements relatifs aux services mixtes.

Sous-programme 5. Services d'information des bibliothèques

29. Il n'y aurait pas de modification des activités prévues pour ce sous-programme. L'AIEA continuerait de fournir des services communs de bibliothèque et d'impression à toutes les organisations occupant le Centre international de Vienne, y compris les services de conférence unifiés assurés par l'ONU. Pour des raisons d'ordre administratif, on a inclus dans les prévisions de dépenses au titre de ce sous-programme un montant correspondant aux services communs d'impression fournis par l'AIEA.

/...

Tableau 12

Montant révisé des ressources nécessaires pour les services d'information  
des bibliothèques en 1994-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Modifications proposées	Prévisions révisées
Ouvrages de bibliothèque	416,2	—	416,2
Participation au financement de services d'impression mixtes	1 360,2	—	1 360,2
Participation au financement de services de bibliothèque mixtes	706,0	124,5	830,5
Participation au financement de services informatiques mixtes	5,2	—	5,2
Total	2 487,6	124,5	2 612,1

Ressources nécessaires (aux taux initiaux de 1994-1995)Dépenses diverses

30. Les propositions figurant dans le présent rapport se traduiraient par un accroissement sensible de l'effectif de l'ONU au Centre international de Vienne. Il en résulterait une augmentation de la part du coût des services communs du Centre à la charge de l'ONU (en revanche, la part à la charge de l'ONUDI diminuerait). Les montants à prévoir pour rembourser à l'AIEA le coût des services de bibliothèque du Centre international de Vienne et l'accès au catalogue de la bibliothèque de l'AIEA augmenteraient ainsi de 124 500 dollars en 1995.

IV. PRÉVISIONS RÉVISÉES CONCERNANT LE CHAPITRE 25 I - OFFICE  
DES NATIONS UNIES À VIENNE

31. Si un service unifié était mis en place, l'Office des Nations Unies à Vienne serait chargé d'administrer le Service des langues et de la documentation actuellement géré par l'ONUDI. L'inscription de 204 postes au tableau d'effectifs (soit 36 postes imputés sur le budget de l'ONU et mis à la disposition de l'ONUDI, 128 postes de l'ONUDI réaffectés à l'ONU et 40 postes financés par réaffectation de crédits prévus pour le personnel temporaire pour les réunions) se traduira par une augmentation considérable du volume de travail des services administratifs de Vienne - pour lesquels des crédits ont été ouverts au chapitre 25 I - notamment le Service du personnel, le Service financier et le Service d'appui électronique. L'on s'efforcera certes de financer toutes ces dépenses à l'aide des crédits ouverts, mais il est évident qu'il faudra prévoir du personnel additionnel. Dans un premier temps, il faut compter, au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour 1995, des ressources d'un montant correspondant à 108 mois de travail d'agent des services généraux. Il faut prévoir aussi une augmentation des sommes que l'ONU devra rembourser au titre de divers services communs.

/...

Tableau 13

Montants révisés des ressources nécessaires pour les services administratifs  
 de l'Office des Nations Unies à Vienne

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits initialement ouverts	Augmentation/ (diminutions)	Prévisions révisées
Postes permanents	18 878 900	—	18 878 900
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	682 400	439 200 <sup>a</sup>	1 121 600
Heures supplémentaires	507 900	—	507 900
Voyages	27 700	—	27 700
Services contractuels	12 100	—	12 100
Frais généraux de fonctionnement	10 354 100	—	10 354 100
Fournitures et accessoires	940 700	—	940 700
Mobilier et matériel	2 202 300	—	2 202 300
Participation aux services mixtes	5 763 400	138 100	5 901 500
<b>Total</b>	<b>39 369 500</b>	<b>577 300</b>	<b>39 946 800</b>

<sup>a</sup> Dont 146 400 dollars par réaffectation de ressources inscrites au chapitre 25 E.

32. Il est à noter que, parallèlement, les dépenses d'administration de l'ONUDI devraient être moins importantes. En effet, les dépenses de l'ONUDI devraient enregistrer une diminution nette, du fait soit que cet organisme percevra des recettes supplémentaires au titre des cours de langue, soit qu'il incombera désormais à l'ONU de rembourser les services fournis par l'AIEA. Par ailleurs, les crédits inscrits au chapitre 25 E au titre du remboursement, par l'ONU, des services fournis par l'administration de l'ONUDI (146 400 dollars) seront réaffectés pour compenser en partie les ressources additionnelles demandées au chapitre 25 I.

#### Ressources nécessaires

##### a) Service du personnel

##### Dépenses de personnel

33. L'inscription de 204 postes additionnels — nombre non négligeable — au tableau d'effectifs de l'ONU représentera un surcroît de travail pour le Service du personnel. Il faudra engager davantage d'administrateurs et d'agents des services généraux, notamment pour des contrats de courte durée, en vue d'assurer le service des conférences. Il faudra de plus prévoir une augmentation en conséquence des activités liées à l'administration du personnel (gestion des contrats, indemnités et prestations, assurances, contrôle des états de présence, dossiers du personnel, formation, etc.). Une partie de ce surcroît de travail pourra être pris en charge par le personnel en place, mais il faudra prévoir 36 mois de travail additionnels d'agent des services généraux (autres classes) au titre de l'administration du personnel et, surtout, du recrutement.

/...

Il est donc demandé, au stade actuel, des ressources additionnelles au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), les besoins à long terme devant être pris en compte dans les prochains projets de budget-programme.

#### Autres dépenses

34. Du fait que les effectifs de l'ONU s'accroîtront de 30 %, il faudra revoir les divers arrangements concernant la répartition des dépenses afférentes aux services communs et aux services administratifs, lesquelles devraient augmenter en conséquence. L'on compte que la part de l'ONU accusera une augmentation de 7 500 dollars au titre des services de logement, de 67 400 dollars au titre des cours de langue et de 63 200 dollars au titre du Service médical, les recettes de l'ONUDI diminuant d'autant.

#### b) Service financier

##### Dépenses de personnel

35. Les crédits ouverts à ce titre au budget-programme de l'exercice 1994-1995 sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent afin que le Service financier puisse prendre en charge les fonctions suivantes précédemment exercées par l'ONUDI : comptabilité, états de paie, paiements et décaissements et trésorerie. L'accroissement des effectifs de l'ONU entraînera un surcroît de travail pour le personnel (administrateurs et agents des services généraux) chargé d'établir les états de paie, surtout ceux qui concernent les personnes engagées pour des contrats de courte durée, qui supposent plus de travail. Par ailleurs, l'augmentation du nombre des voyages en rapport avec le recrutement de personnel pour des périodes de courte durée et avec le service de réunions hors siège se traduira par un accroissement du volume de travail du personnel chargé d'administrer le remboursement des frais de voyage, les factures, les décaissements, les avances de caisse et autres opérations connexes. L'unification des services de conférence aura de plus pour effet d'augmenter la charge de travail du personnel responsable du contrôle des allocations de crédit et des tâches connexes sur le plan budgétaire, ainsi que du suivi de la mise en oeuvre des nouveaux arrangements relatifs à la répartition des dépenses (ceci en collaboration avec l'ONUDI). Il est donc demandé des ressources correspondant à 36 mois de travail d'agent des services généraux (autres classes) au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires).

#### c) Services généraux

##### Dépenses de personnel

36. Les effectifs des services généraux ne pourront pas faire face au surcroît de travail qu'occasionnera l'accroissement des effectifs de l'ONU. Il faudra prévoir des ressources additionnelles d'un montant correspondant à 12 mois de travail d'agent des services généraux (autres classes) de manière à assurer :

a) pour tous les personnels des services de conférence, qu'ils soient engagés pour des contrats de courte durée ou non, l'administration, selon le cas, des voyages en mission, des congés dans les foyers et des voyages au titre de l'indemnité pour frais d'études, qui supposent l'établissement de titres de voyage, l'obtention de visas, ainsi que le transport et l'assurance des biens de

/...

l'ONU et du mobilier et des effets personnels des fonctionnaires concernés; b) l'appui logistique nécessaire au remplacement et à l'entretien de plus en plus fréquent du mobilier et du matériel de bureau et à l'achat des fournitures dont les services linguistiques et de documentation ont besoin au quotidien. Il est donc demandé des ressources à cet effet au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires).

d) Groupe des services électroniques

Dépenses de personnel

37. Outre qu'il lui faudra fournir à 204 autres fonctionnaires et à de nombreux remplaçants et surnuméraires les services d'appui de base nécessaires au traitement des documents, au courrier électronique et aux opérations administratives, le Groupe des services électroniques devra répondre aux exigences particulières du traitement des documents dans les six langues officielles ainsi que de l'édition et de la composition. Il faudra compter 24 mois de travail additionnels d'agent des services généraux (autres classes) afin a) d'installer, d'organiser et d'entretenir les serveurs du réseau local qui seront nécessaires pour les services de conférence; b) de répondre aux questions d'ordre technique qui pourraient se poser aux titulaires des postes additionnels; c) de fournir les machines et logiciels adaptés aux besoins des services de traitement de texte arabe, chinois, espagnol, français et russe et d'assurer l'appui technique y relatif; d) de répondre aux besoins particuliers de la Section de l'édition et de la composition; e) de permettre l'échange électronique de courrier et de documents entre les services de conférence à Vienne et dans les autres centres des Nations Unies; f) de fournir un appui technique aux personnels engagés pour des contrats de courte durée ou retenus pour des services contractuels afin qu'ils puissent travailler sur support électronique selon les normes des Nations Unies. Il est donc demandé à cet effet des ressources au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires).

V. ARRANGEMENTS RELATIFS À LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

38. En vertu des arrangements en vigueur, l'ONU et l'ONUDI se répartissent les dépenses relatives à la traduction et à la documentation au prorata des services fournis à chacune d'elles par le service mixte. Bien que logique et équitable, ce principe est d'une application parfois difficile car il peut ne pas être aisé de déterminer la part de chacun dans certaines opérations, notamment pour les services de traduction. Cela est essentiellement imputable au fait que, contrairement aux autres services, pour lesquels les dépenses en montant brut sont imputées au budget de l'organisme qui s'en charge, le budget des services de traduction et de documentation (qui couvre principalement les dépenses relatives aux postes permanents et au personnel temporaire) est partagé entre les deux organisations. La création d'un service linguistique unifié, pour lequel les dépenses en montant brut seraient couvertes par des crédits inscrits au budget ordinaire de l'ONU, devrait permettre d'organiser de manière plus rationnelle et économique la prestation de services et, par l'introduction d'une procédure simple et directe, réduire la charge de travail résultant du calcul de la répartition des dépenses.

/...

39. Après avoir examiné les arrangements en vigueur, l'on est parvenu à la conclusion qu'ils étaient satisfaisants pour les centres de coût de la Division des langues et de la documentation autres que le Service de traduction. Pour ce dernier, et pour les services de référence qui s'y rapportent, il semble préférable et possible de mettre en place une procédure selon laquelle l'ONUDI rembourserait l'ONU au prorata du nombre de pages traduites, au prix unitaire correspondant à celui de la traduction non contractuelle. Ce prix serait périodiquement recalculé en fonction du volume de travail estimé pour chaque exercice biennal et des ressources demandées à cet effet. Pour parer aux aléas financiers qui pourraient résulter d'un écart par rapport aux projections, l'Office pourra transmettre électroniquement les documents à traduire à d'autres centres de conférences de l'ONU, en vertu du principe de la redistribution du travail en fonction des disponibilités sur le plan mondial.

40. Si l'on se fonde sur le volume de travail de 1993, l'on peut estimer que les services de traduction et de traitement de texte auront une production de 19 300 000 mots (équivalant à 58 485 pages), soit 7 000 000 de mots pour l'ONUDI (21 212 pages) et 12 300 000 mots pour les divers services de l'ONU (37 237 pages). Les ressources prévues à cet effet au titre des postes permanents et du personnel temporaire (13 667 300 dollars) se répartissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traduction	5 388 900
Traduction contractuelle	145 200
Référence et terminologie	570 400
Traitement de texte	2 710 400
Personnel temporaire pour le service des réunions	4 852 400
	<hr/>
Total	<u>13 667 300</u>

Sur cette base, l'ONU facturerait à l'ONUDI la page de traduction à 234 dollars. Si l'ONUDI donnait à traduire à l'ONU 7 000 000 de mots comme prévu pour 1995, elle aurait à lui rembourser un montant de 4 963 600 dollars. Les heures supplémentaires et le coût des services contractuels de traduction seraient à la charge directe de chaque utilisateur.

41. Ces arrangements ont fait l'objet d'un accord de principe. Ils s'appliqueront à titre provisoire en 1995 et seront revus et modifiés selon que de besoin.

42. Pour les autres centres de coût, les dépenses effectives seront réparties en fonction des principaux indicateurs du volume de travail, lesquels, comme indiqué plus haut, servent utilement aux calculs depuis la création de services de conférence mixte en 1986. On trouvera ci-dessous la liste des paramètres applicables à chaque centre de coût ainsi que, le cas échéant, les chiffres correspondant au volume de travail effectif pour 1993.

/...

<u>Service</u>	<u>Paramètre</u>	<u>Part de l'ONUDI (en dollars ou en pourcentage)</u>
1. Édition	Nombre de mots édités	1 455 000
2. Contrôle des documents	Nombre de pages imprimées enregistrées	209 689
3. Correspondance	Nombre de mots dactylographiés	242 000
4. Reproduction	Nombre de pages imprimées	36 145 000
5. Préparation de copie	Nombre d'heures	5 581
6. Distribution	Nombres de fascicules distribués	2 095 000
7. Bureau du Chef du Service de traduction et d'édition	Au prorata des dépenses afférentes aux centres de coûts pertinents	37,1 %
8. Bureau du Chef du Service de l'interprétation et des séances	Au prorata des dépenses afférentes aux centres de coûts pertinents	27,0 %

43. Le coût des services d'interprétation, après déduction des sommes remboursées par l'AIEA, est actuellement réparti entre l'ONU et l'ONUDI au prorata des services utilisés par chacun des deux organismes. L'AIEA, pour sa part, rembourse à leur coût effectif les services fournis par les interprètes recrutés sur le plan international pour des contrats de courte durée, et au taux applicable aux interprètes engagés localement ceux fournis par les interprètes permanents. Par souci d'uniformité, il est proposé d'appliquer à l'ONUDI les modalités de remboursement en vigueur pour l'AIEA. Les sommes que l'ONU percevrait alors à ce titre enregistreraient, pour 1995, une diminution de 75 900 dollars.

44. On trouvera ventilées au tableau 14 ci-dessous les prévisions de recettes révisées provenant du remboursement des services fournis par l'ONU à l'ONUDI. Le transfert à l'ONU de l'administration des services de langues et de documentation devrait produire des recettes d'un montant de 7 287 400 dollars; celui des services d'interprétation et des séances devrait se solder par des recettes d'un montant de 740 200 dollars, soit une diminution nette de 74 000 dollars par rapport aux prévisions initiales. L'augmentation nette des recettes se chiffrerait donc à 7 213 400 et celle des ressources nécessaires à 7 537 500 dollars.

/...

Tableau 14

Prévisions de recettes au titre des services de conférence fournis à l'ONUDI en 1995

Service (paramètre retenu)	Montant total (en dollars)	Production totale	Production pour le compte de l'ONUDI	Tarif facturé à l'ONUDI pour 1995	Coût des services fournis à l'ONUDI
Traduction et traitement de texte* (prix unitaire à la page)	13 844 300	58 485	21 212	234 dollars par page	5 043 600
Services contractuels* (coût direct)	570 900	n.d.	n.d.	n.d.	190 000
Édition (nombre de mois édités)	1 221 300	4 724 000	1 455 000	30,8 %	376 200
Contrôle des documents (nombre de pages imprimées éditées)	578 000	353 752	209 689	59,3 %	342 800
Correspondance (nombre de mots dactylographiés)	193 600	596 000	242 000	40,6 %	78 600
Reproduction (nombre de pages imprimées)	306 700	85 174 000	36 145 000	42,4 %	130 000
Préparation de copie (nombre d'heures)	894 600	12 875	5 581	43,3 %	387 400
Distribution (nombre de fascicules distribués)	1 235 200	4 300 000	2 095 000	48,7 %	601 500
Bureau du Chef du Service de traduction et d'édition (au prorata des frais encourus pour chaque centre de coûts)	370 400	n.d.	n.d.	37,1 %	137 300
<b>Total partiel, Service de traduction et de documentation</b>	<b>19 215 000</b>				<b>7 287 400</b>
Bureau du Chef du Service de l'interprétation et des séances (au prorata des frais encourus pour chaque centre de coûts)	162 000	n.d.	n.d.	27,0 %	43 800
Planification des séances (pourcentage fixe)	503 900	n.d.	n.d.	25,0 %	126 000

Service (paramètre retenu)	Montant total (en dollars)	Production totale	Production pour le compte de l'ONUDI	Tarif facturé à l'ONUDI pour 1995	Coût des services fournis à l'ONUDI
Interprétation (tarif local pour les interprètes recrutés localement et frais de voyage des interprètes recrutés sur le plan international)	3 335 900	4 921	960	594,21 dollars <sup>b</sup>	570 400
Total, services non fournis par le Service de traduction et de documentation	4 001 800				740 200
Total général	23 216 800				8 027 700

<sup>a</sup> Le prix unitaire est calculé à partir du coût des services fournis par la Section de traduction, la Section de référence et terminologie, le Groupe de la traduction contractuelle et le Groupe du traitement de texte (13 667 300 dollars). Les frais de traduction comprennent en outre un montant de 177 000 dollars au titre des heures supplémentaires, à la charge directe de l'utilisateur (soit 80 000 dollars pour l'ONUDI et 97 000 dollars pour l'ONU), mais ne tiennent pas compte des services contractuels, qui sont indiqués séparément.

<sup>b</sup> Taux facturé en 1993 à l'AIEA, après ajustement, compte tenu des frais de voyage.

## VI. FONDS DE RÉSERVE

45. On se souviendra que, en vertu de la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un fonds de réserve est créé pour chaque exercice biennal pour financer les dépenses additionnelles qui résultent de décisions prises par les organes délibérants et qui ne sont pas inscrites dans le budget-programme. En vertu de la même procédure, si l'on propose des dépenses additionnelles qui dépassent le niveau du fonds de réserve, les dépenses ne peuvent être inscrites au budget que moyennant un transfert de ressources provenant des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités prévues, faute de quoi, les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice biennal ultérieur.

46. Les propositions énoncées ci-dessus prévoient une augmentation aussi bien des dépenses (7 537 500 dollars au chapitre 25) que des recettes (7 213 500 dollars au chapitre 2 des recettes). Il est donc proposé de se fonder, aux fins de l'application de la procédure relative au fonds de réserve, sur une augmentation des dépenses d'un montant net de 324 000 dollars.

47. Il n'est pas prévu, pour financer ces dépenses additionnelles nettes, d'éliminer ni de reporter, réduire ou modifier des activités prévues au chapitre 25 (Administration et gestion) du budget-programme de l'exercice 1994-1995. En conséquence, au cas où les dépenses additionnelles nécessaires ne pourraient être financées à l'aide du fonds de réserve, les propositions du Secrétaire général concernant l'unification des services de conférence à Vienne devront être reportées à un exercice ultérieur, en application des dispositions que l'Assemblée générale a adoptées dans sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987.

## VII. RÉCAPITULATION

48. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale :

a) D'approuver la création d'un service de conférence unifié à Vienne, administré par l'ONU;

b) D'approuver l'ouverture de crédits additionnels comme suit :  
6 960 200 dollars au chapitre 25 E (Services de conférence), 577 300 dollars au chapitre 25 I (Office des Nations Unies à Vienne) et 2 689 700 au chapitre 28 (Contributions du personnel);

c) D'approuver l'inscription de recettes additionnelles comme suit :  
2 689 700 dollars au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) et 7 213 500 dollars au chapitre 2 des recettes (Recettes générales);

d) De décider que, aux fins de l'application de la procédure relative à l'utilisation du fonds de réserve, seul le montant net des dépenses additionnelles (324 000 dollars) sera pris en compte.

/...

Notes

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 7 (A/44/7).

<sup>2</sup> Ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 7 (A/45/7/Add.6).

<sup>3</sup> Ibid., quarante-sixième session, Supplément No 7 (A/46/7/Add.15).

<sup>4</sup> Voir GC.5/INF.4.

## Annexe I

## VOLUME DE TRAVAIL DES SERVICES DE CONFÉRENCE À VIENNE (1990-1993)

	1990	1991	1990-1991	1992	1993	1992-1993
<b>Travaux non contractuels de traduction/révision (en milliers de mots)</b>						
	18 779	17 050	35 829	14 040	19 255	33 295
ONU	12 413	9 859	22 272	8 981	12 279	21 260
ONUDI	6 366	7 191	13 557	5 059	6 976	12 035
<b>Traduction contractuelle (en milliers de mots)</b>						
	1 517	2 718	4 235	2 148	3 330	5 478
ONU	987	1 298	2 285	1 665	2 768	4 433
ONUDI	530	1 420	1 950	483	562	1 045
<b>Travaux non contractuels de traitement de textes (en milliers de mots)</b>						
	38 084	33 348	71 432	27 811	38 711	66 522
ONU	23 213	18 978	42 191	16 318	23 010	39 328
ONUDI	14 871	14 370	29 241	11 493	15 701	27 194
<b>Travaux contractuels de traitement de textes (en milliers de mots)</b>						
	3 722	6 858	10 580	4 884	6 935	11 819
ONU	2 561	3 655	6 216	4 028	5 667	9 695
ONUDI	1 161	3 203	4 364	856	1 268	2 124
<b>Édition (en milliers de mots)</b>						
	3 603	3 748	7 351	3 678	4 724	8 402
ONU	1 530	1 576	3 106	1 972	3 269	5 241
ONUDI	2 073	2 172	4 245	1 706	1 455	3 161
<b>Contrôle des documents (nombre de documents)</b>						
	14 719	17 904	32 623	13 698	15 667	29 365
ONU	7 628	9 023	16 651	7 090	8 279	15 369
ONUDI	7 091	8 881	15 972	6 608	7 388	13 996
<b>Contrôle des documents (nombre de pages)</b>						
	369 357	402 099	771 456	326 129	353 752	679 881
ONU	145 675	143 060	288 735	128 395	144 063	272 458
ONUDI	223 682	259 039	482 721	197 734	209 689	407 423
<b>Correspondance (en milliers de mots dactylographiés)</b>						
	688	750	1 438	817	596	1 413
ONU	361	351	712	497	354	851
ONUDI	327	399	726	320	242	562
<b>Reproduction (en milliers de pages imprimées)</b>						
	88 747	88 090	176 837	73 707	85 174	158 881
ONU	44 415	37 839	82 254	39 656	49 029	88 685
ONUDI	44 332	50 251	94 583	34 051	36 145	70 196
<b>Préparation de copie (en heures)</b>						
	9 901	11 354	21 255	13 627	12 875	26 502
ONU	4 988	6 037	11 025	7 600	7 294	14 894
ONUDI	4 913	5 317	10 230	6 027	5 581	11 608

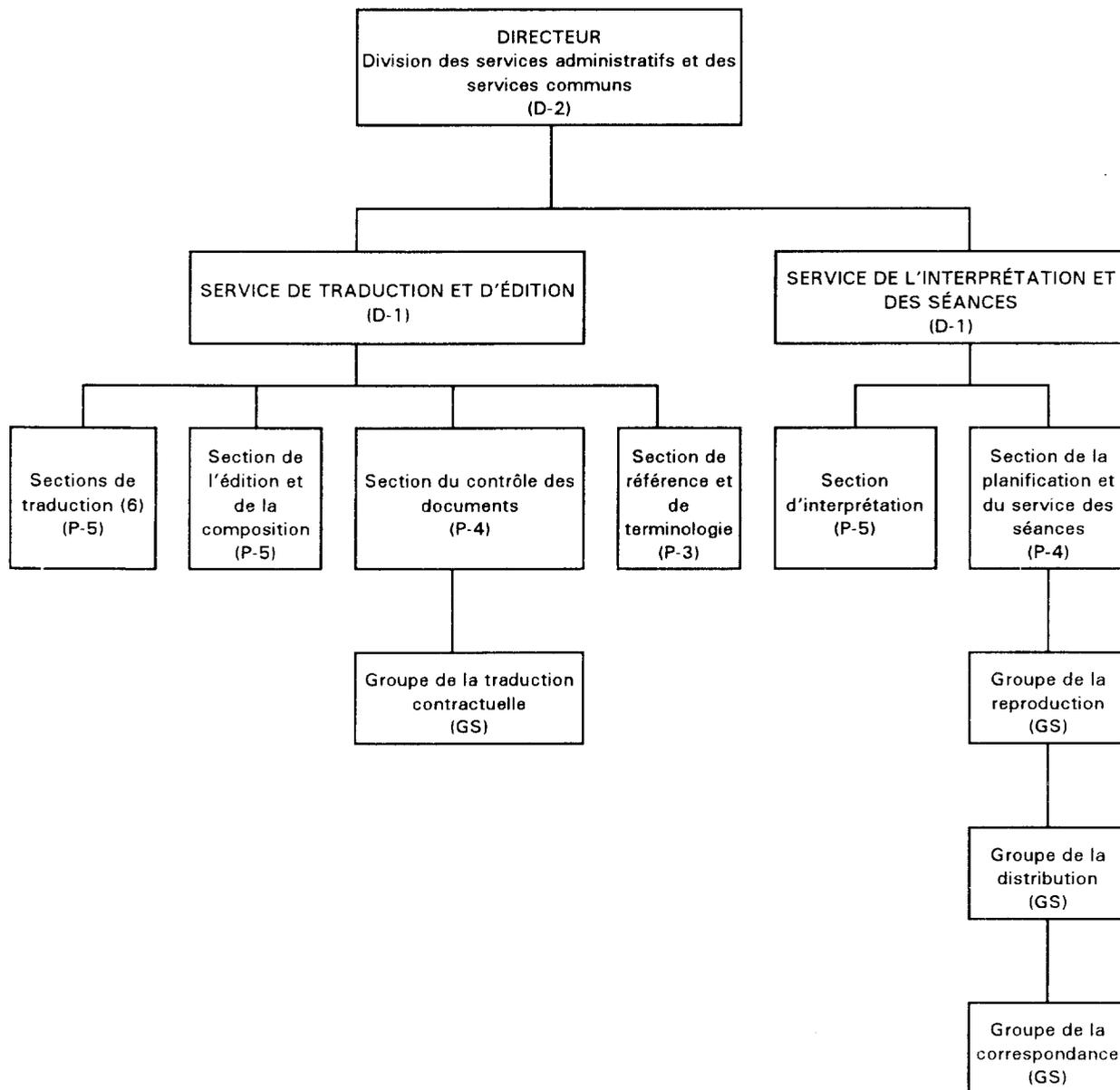
/...

	1990	1991	1990-1991	1992	1993	1992-1993
Distribution (en milliers de fascicules distribués)	4 527	4 809	9 336	4 067	4 300	8 367
ONU	2 249	2 232	4 481	1 973	2 205	4 178
ONUDI	2 278	2 577	4 855	2 094	2 095	4 189
Interprétation (en journées de travail)	3 481	4 768	8 249	2 568	4 921	8 489
ONU	2 850	3 562	6 412	2 013	2 922	4 935
ONUDI	631	1 206	1 837	621	960	1 581
AIEA				934	1 039	1 973
Service des réunions (nombre de séances)	1 913	2 349	4 262	1 661	2 063	3 724
ONU	838	995	1 833	716	831	1 547
ONUDI	1 075	1 354	2 429	945	1 232	2 177

Source : Statistiques retenues pour déterminer la répartition des dépenses encourues par le service mixte ONU/ONUDI de traduction et de documentation et le Service de l'interprétation et des séances.

Annexe II

VIENNE : SERVICES DE CONFÉRENCE UNIFIÉS — ORGANIGRAMME PROPOSÉ



Abréviations

GS : Agent des services généraux

Annexe III

ESTIMATIONS RÉVISÉES DES POSTES NÉCESSAIRES POUR LE FUTUR SERVICE DE CONFÉRENCE UNIFIÉ

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux		
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	1re classe	Autres classes	Total
<u>Service de traduction et d'édition</u>									
Bureau du Chef	1	—	—	—	—	1	—	4	4
Section du contrôle des documents									
Groupe du contrôle des documents	—	—	1	—	—	1	1	8	9
Groupe de la traduction contractuelle	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Section de traduction									
Anglais	—	1	3	2	—	6	—	—	—
Arabe	—	1	2	3	—	6	—	—	—
Chinois	—	1	2	3	—	6	—	—	—
Espagnol	—	1	6	6	—	13	—	—	—
Français	—	1	7	7	—	15	—	—	—
Russe	—	1	3	4	—	8	—	—	—
Traitement de texte	—	—	—	—	—	—	—	56	56
Référence et terminologie	—	—	—	1	—	1	—	10	10
Section de l'édition et de la composition									
Bureau du Chef	—	1	—	—	—	1	—	1	1
Édition	—	—	1	5	1	7	—	9	9
Préparation de copie et composition	—	—	—	2	3	5	3	6	9
<b>Total, Service de traduction et d'édition</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>4</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>97</b>	<b>101</b>
<u>Service de l'interprétation et des séances</u>									
Bureau du Chef	1	—	—	—	—	1	—	1	1
Section d'interprétation									
Anglais	—	1	—	—	—	1	—	2	2
Arabe	—	—	3	1	—	4	—	—	—
Chinois	—	—	2	2	—	4	—	—	—
Espagnol	—	—	2	1	—	3	—	—	—
Français	—	—	2	2	—	4	—	—	—
Russe	—	—	2	1	—	3	—	—	—
Section de la planification et du service des séances									
Planification des séances	—	—	1	—	—	1	1	4	5
Reproduction	—	—	—	—	—	—	—	6	6
Distribution	—	—	—	—	—	—	1	21	22
Groupe de la correspondance	—	—	—	—	—	—	—	4	4
<b>Total, Service de l'interprétation et des séances</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>95</b>	<b>6</b>	<b>135</b>	<b>141</b>

-----